



printemps



Calendrier



Infos



Rétrospectives



Aménagement



Columbarium



Gestion des risques



Urbanisme



Environnement



Autour de nous

Bonjour à toutes et à tous !

Je profite de ce bulletin municipal pour remercier tous les habitants de la commune qui sont venus nous aider à nettoyer l'ancienne décharge. Bientôt, à cet endroit nous allons planter quelques arbustes et autres plantes méditerranéennes.

A cet occasion nous ferons appel, encore une fois, à votre aide.

Je remercie aussi Lucien Barthelemy qui a remis en état la porte de l'église. Un travail minutieux et digne d'un professionnel.

Je suis heureux de voir que notre village garde un esprit d'entraide et de solidarité... Tout simplement c'est ça d'aimer sa commune.

Jacques CABIAC



MAIRIE :

☎ 04 66 82 16 29

Courriel : stchristolder@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- **Lundi – de 14h00 à 16h00**

- **Mercredi – de 9h00 à 12h00**

(Merci de respecter les horaires d'ouverture)

Saint Christol de Rodières est accessible sur le site internet :

www.stchristolderodieres.com

***Le repas annuel des anciens
a lieu
le mercredi 6 mars 2019
à la salle des fêtes
de St Christol de Rodières***

**L'association
« La Saint Christoloise »
a fixé les dates de
« *Saint Christol de Rodières
en fête* »
aux 29 et 30 juin 2019**



Le programme n'est pas encore défini.

Le comité des fêtes s'active pour étoffer plus encore ces journées festives en espérant vous retrouver nombreux à la fête de St Christol

SOIREE POESIE

Samedi 27 avril à 19h00

Salle des Fêtes

M. Hamon lira quelques poètes
Puis ses propres textes.

La scène est ouverte à tous

Pour dire ou chanter la poésie

(inscription sur place)

Un micro sera mis à disposition.

Pour tout renseignement

Tel. 0434479544

La société de chasse

« La Mascotte »

**vous invite au Ball-trap
à Saint Christol de Rodières**

samedi 18 et dimanche 19 mai

à partir de 9h00

Professionnels, les, amateurs, amatrices ou novices...

- prêt d'armes possible –
(les novices pourront être accompagnés et coachés pour découvrir le ball-trap)

- événement à ne pas manquer -



**- Planches primées et concours 25
plateaux -**

- Buvette et restauration en continu
- **Repas le dimanche midi** (plus d'informations et menu seront diffusés ultérieurement)



L'éclairage public
au niveau du
terrain de pétanque
est en passe d'être
mis en place;

Nous souhaitons de
belles soirées aux
nombreux boulistes



Et toujours.... :

- Pain bio d'Issirac(*), œufs d'ici, fromages de la ferme de Toulair (*), vins bio, huile d'olive, confitures... à votre disposition le **mercredi soir** chez **Geneviève et Robert Arnal** - Merci à eux de nous permettre de savourer les produits de notre terroir.
(*) sur commande
- **Le Diablotin** nous régale tous les vendredis soir de ses **pizzas au feu de bois**

Sandy qui assurait le secrétariat de mairie depuis 2 ans a pris d'autres fonctions au sein de la Communauté de communes de l'Agglomération du Gard rhodanien.

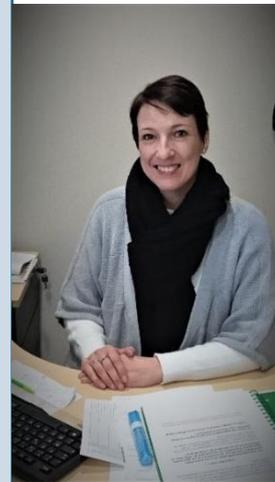
Merci à elle pour son dévouement, son écoute et sa disponibilité auprès des habitants de St Christol.

Laurence CARRO

remplace Sandy depuis le mois de septembre. Elle partage son temps de travail entre la mairie de Laval St Roman et la nôtre.

Laurence a déjà bien pris en compte ses responsabilités de gestion administrative au sein de la commune.

Nous lui souhaitons satisfaction professionnelle, humaine et personnelle dans sa nouvelle fonction communale.



Merci à Lucien Barthélémy qui a généreusement procédé aux travaux de réfection de la porte de l'église



Le 13 juillet, sous le grand cèdre de la place du village, les Saint Christolois et Saint Christoloises se sont retrouvés autour d'un verre offert par la municipalité pour commémorer la Fête Nationale.

Dans une ambiance conviviale, la soirée s'est prolongée autour d'un repas républicain tiré du sac.



Concert gratuit donné le 1^{er} septembre 2018 à la salle des fêtes par les groupe «Zak Perry and The Beautiful things» organisé par l'association « Avenir Sakay ». Cette association animée par Marinette Flandin et Anne Marie Bègue œuvre, avec une vingtaine d'amis, depuis 25 ans à Madagascar. L'association a débuté en soutenant un orphelinat, puis s'est ajouté à cette première vocation différentes missions : la réhabilitation de cases pour des familles très pauvres, une aide dans les prisons ainsi que, depuis 10 ans déjà, la création de petits Centres pour enfants handicapés mentaux.

Vous pouvez les soutenir en envoyant vos dons à l'association Avenir Sakay.

Association Avenir Sakay
50 chemin de Toulair 30760 Saint Christol de Rodières

Comme chaque année, à l'initiative de la société de chasse « **La Mascotte** », le **BALL-TRAP** a réuni pendant 2 jours de nombreux amateurs de ball-trap.



Un délicieux repas a permis à tous ceux qui le souhaitaient, tireurs de ball-trap ou non, chasseurs ou non, et à de nombreux habitants de Saint Christol de se retrouver au lieu-dit « Cancoule ».



Fidèle parmi les fidèles, notre doyenne était présente ; elle ne manquerait pour rien au monde cet évènement qui lui rappelle certainement ses nombreuses années de chasse.



Cette année encore, la société de chasse La Mascotte organisera son ball-trap le week end de Pentecôte les 8 et 9 juin 2019. Son président Christophe Arnal et toute son équipe de bénévoles vous invitent à venir nombreux sur les hauteurs de St Christol.

LA FETE DU VILLAGE et la CASTAGNADE organisées par l'association « La Saint Christolaise »



La fête du village, le samedi 23 juin, a attiré foule dès le matin pour le concours de belote puis le concours de pétanque et s'est prolongée sur toute la journée.

L'apéritif a été musicalement animé par « **P'tit John** » pour bien commencer la soirée qui s'est poursuivie par les chants et musiques de **l'orchestre PLAY** qui a une nouvelle fois ravi et fait danser le public.



Et le samedi 1^{er} décembre 2018, nouvelles retrouvailles et **première castagnade**

- ❖ châtaignes*
- ❖ soupe maison saveurs d'automne
- ❖ assiette de charcuterie* (boucherie Alzas de St Martin d'Ardèche et boucherie Moulin du plateau ardéchois)
- ❖ Fromage* (chèvre de la ferme de Toulair de St Christol de Rodières et brebis de la ferme Mauroux d'Issirac).

**issus de petits producteurs locaux exclusivement*

Les nombreux participants, dont de nouveaux habitants du village qui nous ont fait la joie de nous rejoindre pour l'occasion, ont pu se délecter les papilles et passer un moment agréable. L'association qui voulait organiser une soirée conviviale pour les habitants est heureuse de l'avoir fait ! Elle regrette cependant que la soirée ne s'est pas poursuivie avec tous les participants... Le froid, à l'extérieur, en a fait peut-être fuir certains ; d'autres n'avaient peut-être pas compris qu'ils étaient invités à rester. Les « résistants » ont pu s'amuser et danser jusque tard dans la nuit. A refaire !

Merci à toute l'équipe et aux bénévoles qui s'investissent pour donner aux habitants l'occasion de se rencontrer sur des lieux festifs

À l'invitation de la chorale interparoissiale et de Luc Robinne, l'ensemble vocal CHORios de Gundelfingen en Bavière (Allemagne) composé de choristes âgés de 18 à 35 ans a fait résonner ses voix au cœur de l'église et toute la place du village, un mercredi du mois d'août, avec un répertoire d'œuvres contemporaines, de musiques sacrées...Un beau moment musical.



Cette année encore la commune a accueilli L'Opération Petit-déjeuner de Trisomie 21 Gard.



Les Petits-déj' 2018 c'est quoi ?

L'association Trisomie 21 France propose chaque 3^{ème} dimanche de novembre cet événement, un petit-déjeuner est livré à chaque personne ayant passé commande par courrier ou sur internet, le but étant de promouvoir l'inclusion des personnes porteuses de trisomie 21.

Les petits-déj' en chiffres :

- 6 961 petits-déjeuners vendus dans tout le département,
- 1 958 petits-déjeuners vendus sur le bassin Bagnolais,
- 117 petits-déjeuners servis à la salle des fêtes de Saint Christol de Rodières.

L'opération petit-déjeuner permet de récolter des fonds bien entendu, mais pas seulement. Le public a l'occasion, autour d'un petit déjeuner convivial, de venir à la rencontre de l'autre et de démystifier la différence.

Se rendre compte que les personnes porteuses de handicap ne sont finalement pas très différentes et mesurer le fait que la différence est quelque chose de beau, qu'un ami peut être différent tout en étant un héros à sa manière.

Par exemple, en démontrant beaucoup de courage à accomplir une tâche qui lui demande deux fois plus de temps en raison d'un handicap physique ou mental ou encore en faisant preuve d'une grande détermination pour prouver la légitimité de sa place à l'école, au travail et dans la société.

*Accepter l'autre c'est participer à la construction
d'une société où chacun a sa place.*

Merci à vous tous de nous accueillir chaque année,
Alexandra

11 Novembre 1918 - 11 Novembre 2018

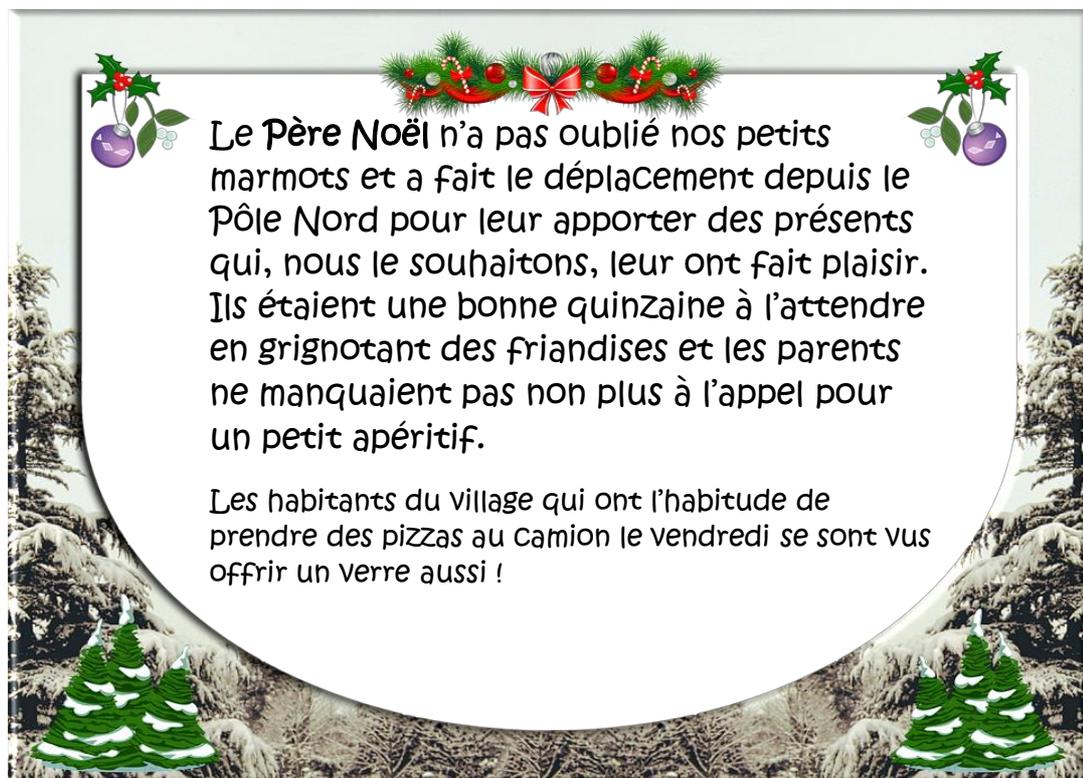
Un siècle !

Il y a 100 ans, les cloches de tous les villages, de toutes les villes annoncent cette nouvelle tant attendue :

« la guerre est finie ».

La joie et le soulagement des populations sont immenses après 52 mois d'une guerre effroyable meurtrissant les familles et emportant avec elle des enfants du village.

Cette commémoration a été célébrée par Monsieur le Maire Jacques Cabiac. Il a été rejoint durant la cérémonie par la directrice de l'école de Saint Julien de Peyrolas Madame Mélissandre Roux, qui a lu une lettre d'un jeune poilu, entourée de deux enfants de notre village, Romane Pugnet et Anatole Colier, arborant leurs petites œuvres d'art pour l'occasion.



Le Père Noël n'a pas oublié nos petits marmots et a fait le déplacement depuis le Pôle Nord pour leur apporter des présents qui, nous le souhaitons, leur ont fait plaisir. Ils étaient une bonne quinzaine à l'attendre en grignotant des friandises et les parents ne manquaient pas non plus à l'appel pour un petit apéritif.

Les habitants du village qui ont l'habitude de prendre des pizzas au camion le vendredi se sont vus offrir un verre aussi !

Le vendredi 11 janvier 2019, Monsieur le Maire Jacques Cabiac a présenté ses vœux aux habitants de Saint Christol. Il a remercié Sandy pour le travail accompli et souhaité la bienvenue à Laurence, notre nouvelle secrétaire de mairie. Il a remercié également tous les intervenants de l'association « Passe Murailles » qui intervient dans la réfection des murs et autres, les membres du conseil municipal et tous les bénévoles qui aident aux travaux du village. Un mot de bienvenue a été dédié à tous les nouveaux arrivants.

Tous les habitants présents se sont rassemblés pour partager le verre de l'amitié déguster les pizzas du Diablotin présent à St Christol tous les vendredis.

Les échanges ont été chaleureux et ont permis aux habitants de passer un moment de belle convivialité.



Belle année 2019



Aménagement d'un columbarium au cimetière...



L'installation du columbarium est terminée,
nous disposons de 10 cases pouvant contenir
chacune 2 urnes

Le règlement municipal du cimetière est consultable en mairie, nous vous donnons, pour information et succinctement ici quelques dispositions relatives au columbarium :

- Le columbarium est exclusivement destiné au dépôt d'urnes cinéraires et chaque case peut contenir 2 urnes.
- Les plaques de fermeture doivent être scellées. Elles doivent être identifiables par une plaque vissée et non par gravure directement sur la plaque de fermeture.
- L'identification des urnes est assurée par une plaque gravée et le concessionnaire doit également faire graver le numéro de la case, selon les indications de la mairie.
- Les familles peuvent apposer sur les plaques de fermeture des ornements (photographies, porte fleurs...) sous réserve que ces ornements ne portent pas atteinte à la solidité ou à la sécurité des ouvrages.
- Aucun dépôt d'urne à l'intérieur d'une case du columbarium ne peut être effectuée sans autorisation spéciale et écrite délivrée par la mairie.
-

Fixation des prix des concessions

Concession pleine terre

(pas de disponibilité actuellement)

- 15 ans : 350€
- 30 ans : 600€

Concession Columbarium

- case 15 ans : 350€
- case 30 ans : 600€

Ancienne décharge

Comme nous vous l'annoncions et vous l'avez certainement constaté, l'ancienne décharge a été fermée et clôturée pour être réaménagée après avoir reçu pendant des décennies des déchets d'ordures ménagères, gravats, pièces détachées diverses, mobilier... Les anciens s'en souviennent !

Les dernières années, seuls les gravats provenant de matériaux de construction étaient acceptés pour couvrir les déchets et procéder à l'aménagement de la décharge.

Courant octobre 2018, quelques bénévoles ont aidé au nettoyage du terrain et de ses abords. Malgré les interdictions signalées par la mairie, nous avons encore dû constater les incivilités en remontant des déchets comme des écrans, machines à laver, frigos, tôles, bidons, polystyrène, métal... qui ont été triés et évacués vers le centre de tri de St Julien de Peyrolas qui aurait déjà dû être la destination première !

Merci à tous ceux qui ont enfilé gants et bottes pour libérer quelque peu ce lieu de ses encombrants.

Et maintenant ?

Le terrain a été nivelé par Jacques Cabiac dans l'attente de plantes et arbustes que nous fournit gracieusement le Département pour l'aménagement du lieu.

Quelques 200 plants divers, sauges, romarins, lavandes, cotoneaster, cystes, photinia... seront mis en place vers la fin mars pour donner nouvelle vie à ce lieu qui garde en ses entrailles maintes souvenirs...

... Souvenirs, souvenirs...

Œuvre éphémère de la famille Muller mettant en scène avec humour les incivilités récurrentes trouvées sur l'ancienne décharge ! (année 2008)



Le 9 août 2018, de violentes pluies orageuses ont causé des dégâts importants chemin de la Fangue et chemin de la Sauzarède

- Le chemin de la Sauzarède est impacté sur une longueur de 230m ; une grande partie de ce chemin a été emportée.
- Le chemin de la Fangue a été abimé superficiellement sur toute sa longueur, soit 110m.

L'agence technique départementale s'est déplacée pour faire une estimation des travaux qui se monteraient à environ 27 198,00€ HT. Ces travaux devraient être réalisés dès accord des services compétents.



Suite à ces événements climatiques, une étude a été faite et un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été élaboré avec la collaboration de PrédicT.

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.)
de SAINT-CHRISTOL-DE-RODIÈRES**

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace. L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices

**LES RISQUES MAJEURS
AUXQUELS NOTRE COMMUNE
EST EXPOSÉE :**

- Inondation Grand Froid
- Neige / Verglas
- Tempête
- Feux De Forêts
- Mouvement De Terrain
- Séisme
- Transport De Matières Dangereuses
Canicule

**LES ARRÊTÉS PORTANT
RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE
CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)**

- 2 arrêtés CatNat Inondation
- 1 arrêté CatNat Mouvement de terrain
- 1 arrêté CatNat Phénomène lié à l'atmosphère

Le Maire de Saint-Christol-de-Rodières

Document élaboré le 18-08-2017 avec la collaboration de PrédicT

**LE RISQUE
INONDATION**

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.
- Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).
- Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

- Évitez tout déplacement inutile.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne téléphonez qu'en cas de besoin.
- Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Protégez-vous et votre habitation.
- Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.
- Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des ours d'eau, berges et ponts.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.
- Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 18-08-2017 avec la collaboration de PrédicT

LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La propagation de l'incendie est principalement déterminée par le type de végétation (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accédez pas à la maison des réserves de combustibles.
- Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).
- Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU, VOUS DEVEZ :

- Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).
- Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.
- Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez avec des linges mouillés.
- Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.
- Ne vous approchez pas d'un feu de forêt, ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, vous éloignez dos au vent en se dirigeant sur les cotés du front de feu.
- Restez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.
- Évitez d'utiliser votre véhicule.
- Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contactez 19.03TM.

Document élaboré le 18-08-2017 avec la collaboration de Prodict

3

LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des vents forts à violents se produisent sur une large zone géographique. Ce phénomène peut avoir des conséquences graves sur la population, les biens (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grès, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc.) et l'environnement (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (meubles de jardin, objets divers).
- Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).
- Fermez les portes et les volets.
- Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT

- Dans la mesure du possible restez chez vous.
- Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS

- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Document élaboré le 18-08-2017 avec la collaboration de Prodict

4

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Surveillez l'état des bâtiments.
- Captez un objet lourd pour vous mettre hors de portée de danger.
- Ne vous déplacez pas vers la plus délicate des zones de terrain.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LE RISQUE SISMIQUE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Mettez-vous à l'abri.
- Éloignez-vous des constructions instables.
- Ne vous déplacez pas vers les zones à risque.
- Ne touchez pas aux conduites de gaz.
- Ne vous exposez pas à des objets tombés.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Connaître le risque, c'est savoir l'anticiper et avoir les bons réflexes pour éviter des accidents corporels et matériels.

L'entraide est également souhaitable en cas de sinistre, pensez à prendre des nouvelles de vos voisins ou entourage.

Le document de gestion des risques est également consultable sur le site de la mairie :

www.stchristolderodieres.com

URBANISME...Quelles autorisations ?

ABRI DE JARDIN

- **Aucune formalité** si la surface de plancher et d'emprise au sol est inférieure ou égale à 5m² (art. R421-2 du CU).
- **Déclaration de travaux** si la surface de plancher ou d'emprise au sol excède 5m², sans que l'une et l'autre ne dépassent 20m² (art. R421-9 du CU).
- **Permis de construire** au-delà de 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (art. R421-1 du CU).

Transformation d'un garage en pièce à vivre

- **Déclaration de travaux voire permis de construire** en cas de modification des structures porteuses ou de la façade (création d'une fenêtre ou d'une porte donnant sur l'extérieur, par exemple).

PISCINE

- **Aucune formalité** jusqu'à 10m².
- **Déclaration de travaux** pour un bassin découvert de 10 à 100m² ou dont la couverture fixe ou mobile n'excède pas 180m de hauteur.
- **Permis de construire** pour un bassin découvert de + de 100m² ou dont la couverture fixe ou mobile dépasse 1,80m de hauteur.

Aménagement des combles

- **Aucune formalité** si la surface de plancher et d'emprise au sol est inférieure ou égale à 5m² (art. R421-13 du CU).
- **Déclaration de travaux** si la surface de plancher ou d'emprise au sol excède 5m², sans que l'une et l'autre ne dépassent 20m² (art. R421-17 du CU).
- **Permis de construire** au-delà de 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol (art. R421-14 du CU).

Création ou agrandissement d'ouvertures

- **Déclaration de travaux** s'il y a modification extérieur des lieux.

Surélévation

- **Déclaration de travaux** jusqu'à 20m² de surface de plancher et d'emprise au sol en plus.
- **Permis de construire** au-delà de 20m² de surface en plus.

Terrasse

- **Aucune formalité** pour une terrasse de plein pied avec le rez de chaussée.

Véranda

- **Mêmes formalités** que pour un aménagement des combles.

Serre

- **Aucune formalité** si sa hauteur est inférieure ou égale à 1,80m.
- **Déclaration de travaux** si sa hauteur dépasse 1,80m, mais reste en-dessous de 4m et si sa surface n'excède pas 2000m².
- **Permis de construire** au-delà de 4m de hauteur ou de 2000m² de surface.

Attention – vous avez omis de déclarer vos travaux !

Les travaux que vous avez entrepris sont achevés mais vous avez omis de les déclarer. Il est encore temps de **régulariser** votre situation auprès de votre commune. Ainsi vous vous épargnerez de lourdes sanctions. De l'amende (jusqu'à 6000€ par m² de construction illégale) à 6 mois de prison en cas de récidive. Voici comment obtenir un permis de construire après travaux.

Permis de construire après travaux : mieux vaut tard que jamais

La **déclaration préalable de travaux** ou le **permis de construire** est obligatoire pour :

- Toute construction nouvelle sur terrain nu.
- Toute création de surface de plancher ou d'emprise au sol **supérieure** à 5 m² sur un bâtiment existant.

A noter : Tout projet est soumis à la validation préalable des services d'urbanisme et au respect des règles en vigueur.

L'**absence de déclaration**, volontaire ou non, représente une **infraction**. La régularisation ne met donc pas fin aux poursuites pénales mais limite les peines encourues.

Comment faire une demande de permis de construire après travaux ?

Il n'existe pas de demande spécifique pour la régularisation. En effet, la demande s'effectue avec un dépôt d'un dossier à la mairie tout comme la procédure classique. Toutefois, la **régularisation** de votre projet de construction doit prendre en compte l'**intégralité** de votre bâtiment et non pas le projet de construction en question uniquement.

A noter : vous pouvez inscrire dans le formulaire **Cerfa n°13406*06** du permis de construire ou dans le formulaire **Cerfa n°13404*06** de la déclaration préalable que le dossier porte sur une régularisation dans la partie « courte description de votre projet », avec la date d'achèvement des travaux.

Station d'épuration....

Des personnes, le plus souvent par ignorance, jettent toutes sortes d'objets dans les toilettes au lieu de les jeter à la poubelle,

Des lingettes, serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés, cotons tiges, préservatifs,...

sont régulièrement trouvés dans les grilles de la station d'épuration.

Ces objets jetés dans les toilettes ont un impact important sur le bon fonctionnement de la station d'épuration et sur l'environnement.

Le dégrillage de la station n'est qu'un filtre à dégrossir qui laisse passer les petits déchets et les gros déchets risquent de boucher le circuit et les pompes de la station d'épuration, entraînant ainsi un coût de maintenance non négligeable pour la collectivité.

Nous devons également penser à Alex, notre agent communal, chargé du nettoyage des grilles de la station d'épuration, qui se trouve continuellement dans l'obligation de nettoyer et ramasser tout ce que nous n'aimerions faire nous-mêmes.

La Solution

Ayons le réflexe de ne rien jeter dans les toilettes en dehors du papier hygiénique.

Pensez à informer vos proches, amis, enfants, visiteurs...



EAU ET ASSAINISSEMENT

La gestion EAU et ASSAINISSEMENT est actuellement encore gérée en régie municipale

A l'horizon 2020, et donc très prochainement, cette compétence sera obligatoirement transférée, selon la loi NOTRE du 7/08/2015, à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Les syndicats de gestion de l'eau seront dissous.

Les travaux de rénovation des conduites d'eau prévus chemin du Salet n'obtiendront pas les subventions nécessaires. Ces travaux incluaient également l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

Nous espérons que nos petites communes ne seront pas les laissés pour compte dans ces grands regroupements et que notre réseau d'eau déjà fortement impacté par des fuites liées à sa vétusté, puisse bénéficier de ce transfert et non le subir.

Les aboiements intempestifs et répétés de chiens : une nuisance trop fréquente.

Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et le propriétaire n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Le fait d'habiter la campagne n'autorise pas pour autant à incommoder les alentours par des aboiements constants qui se font écho les uns aux autres et finissent dans un concert assourdissant et insupportable.

Il en va de la qualité de la vie de chacun d'entre nous.



Ce que dit la loi

Les aboiements sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique, article R.1334-31 : «aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité».

Entre la tolérance d'un aboiement occasionnel et parfois justifié et un aboiement continu, lancinant et sans raison, il existe une voie que nous nous devons, par respect les uns pour les autres, emprunter pour maintenir convivialité et courtoisie.

ELAGAGE...c'est le moment, avant que nos arbres et haies ne retrouvent leurs feuilles !

La réglementation fait **obligation aux propriétaires riverains de couper à leurs frais, les branches qui avancent sur le domaine public** et qui constituent directement ou indirectement **un danger pour la circulation routière et piétonnière ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens** :

- risques de chute de branches, voire d'arbres sur la chaussée par grand vent,
- routes rendues glissantes par les feuilles mortes en périodes humides,
- risque d'arrachage des réseaux électriques, téléphoniques et de l'éclairage public,
- risque d'accrochage de véhicules toute hauteur.

RAPPEL

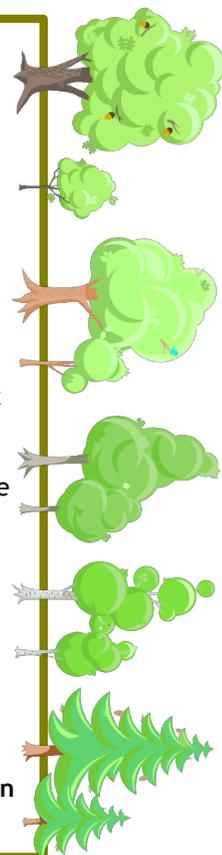
Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies et des chemins ruraux communaux

- doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies,
- doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal,
- doivent être élagués de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules quels qu'ils soient (voitures, camions, véhicules d'urgence ou de service public), ainsi que la visibilité des panneaux de circulation.

Faute d'exécution par les propriétaires ou leurs représentants, une mise en demeure d'élaguer peut leur être notifiée par lettre recommandée avec AR.

Attention :

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure ET apportés à la déchetterie



La Communauté d'Agglomération nous signale que les administrés intéressés pour faire leur **propre compost**, peuvent acquérir **des composteurs individuels** au prix de 20€

Il est nécessaire pour cela de prendre rendez-vous avec le service

« Prévention des déchets »
en appelant le 04 66 90 58 00



Collecte des ordures ménagères

La Communauté d'Agglomération nous informe de la modification des jours de ramassage des ordures ménagères :

Poubelle « emballages » : mercredi
Poubelle « ordures ménagères » :

- Lundi et jeudi
- S'ajoute le mardi du 1er/6 au 31/8

SONDAGE - ECLAIRAGE PUBLIC -

Lors du précédent conseil municipal, les élus ont débattu sur la possibilité d'éteindre l'ensemble de l'éclairage public de la commune de 24h à 05h du matin. Cette démarche a pour objectif de :

1. Réaliser des économies budgétaires
2. Limiter la consommation d'énergie
3. Protéger la biodiversité
4. Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine
5. Préserver le ciel nocturne

Avant de prendre une décision, nous souhaitons vous consulter pour avoir votre avis à ce sujet. D'autre part, le Conseil municipal vient d'apprendre que le syndicat mixte d'électricité du Gard, qui gère l'électricité public de la commune, envisage de mettre de nouveau éclairages. Il s'agit de nouvelles ampoules qui la nuit baissent d'intensité, une luminosité égale à une nuit de pleine lune. Ceci dit, nous ne savons pas quand cette campagne se réalisera. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre réponse à l'adresse mail de la mairie : stchristolder@wanadoo.fr ou de déposer dans la boîte aux lettres de la mairie



- Pour laisser l'éclairage public allumé.
- Pour l'éteindre de 24h à 05h.
- Pour l'éteindre de 24h à 05h sauf l'éclairage public le long de la départementale.
- Pour attendre le nouveau dispositif du syndicat mixte d'électricité
- Autre proposition :

Des petits chefs d'œuvre architecturaux autour de St Christol ...

*Divers noms ont été donnés à ces constructions :
cabanes en pierre sèche, caselles, capitelles ou
bories...*

Les promenades sous les
chênes verts autour de
St Christol de Rodières nous
font découvrir ces insolites
constructions en pierre sèche,
un savant empilage de pierres
non jointées .



En contrebas du chemin du lavoir,



Sentier en contrebas du cimetière



Aux Taillades (ancien balltrap)



Forêt, sentier vers Cratoule



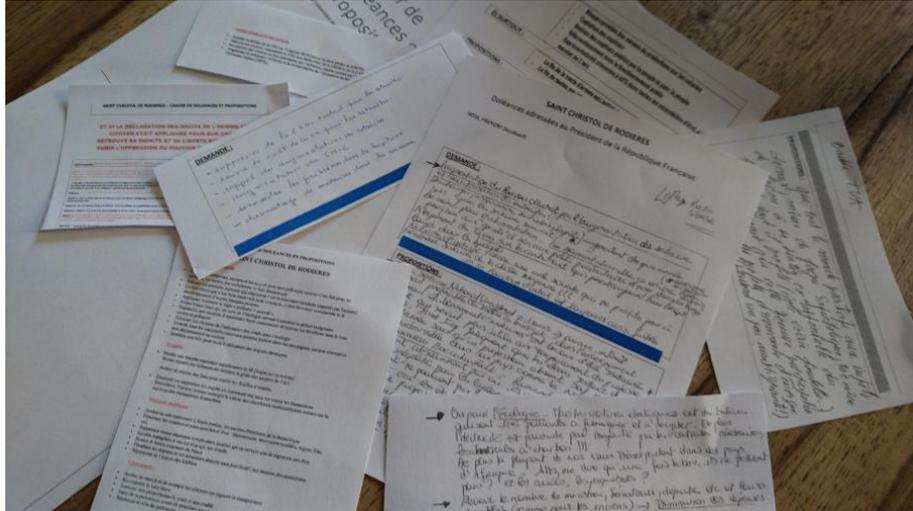
Pourquoi construisait-on des bories ?

Les bories ne servaient pas d'habitations, même si quelques témoignages évoquent que des gens s'en sont servi de refuge lors de la grande Peste de 1720 ou durant d'autres époques troubles.

La borie avait presque exclusivement une vocation agricole. Les XVII^e et XVIII^e siècles sont des périodes de grands défrichements où de nombreuses terres étaient données à des paysans qui, à condition de les travailler avec assiduité, en devenaient propriétaires au bout de quelques années. Du coup, ces paysans et bergers faisant leur labour souvent loin de chez eux avaient besoin d'un endroit où déposer leur matériel et où abriter leur bétail par mauvais temps. Ce sont eux les constructeurs des bories. Parfois, édifier une borie permettait tout simplement de débarrasser une terre des nombreuses pierres plates qui abondent dans nos sols - les cultivateurs en savent quelque chose² ! La fonction de lieu de repos apparaît au XIX^e siècle et la borie devient alors un « cabanon » où l'on se délasse le dimanche en famille. Cette fois, ce sont des maçons spécialisés dans la pierre sèche qui sont recrutés pour édifier ces constructions.

D'autres bories existent dans nos forêts, vous pouvez les repérer et partager vos découvertes !

Quelques personnes ont déposé leurs doléances et propositions. Celles-ci ont été transmises au Préfet en date du 22/02/19 suite à un communiqué de la Préfecture nous demandant de clôturer les cahiers en date du 20/02/19 !



Et si nous gardions un....

Inlassable optimisme

Dans ce monde effroyable où les efforts des gens altruistes apparaissent souvent ridicules en comparaison des méfaits des puissants, comment se fait-il que je continue à m'engager et à avoir l'air heureux ?

J'ai absolument confiance dans le fait, non pas que le monde va s'améliorer, mais qu'il ne faut pas abandonner la partie avant d'avoir joué toutes ses cartes. La métaphore est intentionnelle : la vie est un jeu de hasard. Ne pas jouer, c'est renoncer à toutes ses chances de gagner. Jouer, agir, c'est se donner au moins une chance de changer le monde.

On a tendance à penser que ce qu'on a devant les yeux est voué à perdurer. C'est oublier qu'on a souvent été surpris par le soudain effondrement d'institutions, par des changements de mentalité fulgurants, par des soulèvements inopinés contre des tyrannies, par le brusque anéantissement de systèmes de pouvoir qui semblaient invincibles.

On ne devrait jamais abandonner la lutte pour la justice à cause de la puissance apparemment indéfectible de ceux qui détiennent les armes et l'argent – et qui semblent bien déterminés à les garder. Cette puissance apparente s'est maintes fois révélée vulnérable à des qualités humaines moins tangibles que les bombes et les dollars : ferveur morale, détermination, unité, organisation, sacrifice, esprit, ingénuité, courage, patience...

J'ai bien essayé de regarder le monde avec autant de pessimisme que mes amis (et pas seulement eux !), mais je ne cesse de rencontrer des gens qui, malgré tous les événements atroces qui se déroulent un peu partout, me donnent de l'espoir. Partout où je vais, je rencontre de telles personnes. Et au-delà du noyau dur de militants il semble y avoir des centaines, des milliers de gens ouverts à des idées différentes. Mais souvent, ils ignorent qu'ils ne sont pas seuls, de sorte que, quand ils persistent, c'est avec la patience désespérée de Sisyphé poussant éternellement son rocher en haut de la montagne. J'essaie de dire à chaque groupe qu'il

n'est pas seul, et que ceux qui se sentent abattus par l'absence d'un véritable mouvement national sont eux-mêmes la preuve qu'un tel mouvement est possible.

Le changement révolutionnaire n'est pas un surgissement cataclysmique mais une succession interminable de surprises cheminant en zigzag vers une société plus décente. Il n'est pas nécessaire de mener des actions grandioses et héroïques pour participer au processus de changement. Des actions modestes, multipliées par des millions d'individus, peuvent changer le monde. Même quand nous ne « gagnons » pas, il y a le plaisir et la satisfaction d'avoir participé, avec d'autres gens de bien, à quelque chose de valable. Nous avons besoin d'espoir.

Un optimiste n'est pas nécessairement un joyeux drille sifflotant bêtement au milieu du chaos. Garder l'espoir quand ça va mal n'est pas faire preuve de romantisme aveugle. C'est miser sur le fait que l'histoire humaine est l'histoire, non seulement de la cruauté, mais aussi de la compassion, du sacrifice, du courage, de la bonté.

Ce que nous choisissons de faire ressortir de cette histoire complexe va décider de nos vies. Ne voir que le pire, c'est détruire notre capacité à faire quoi que ce soit. Se rappeler ces moments – et il y en a tant – où les gens se sont comportés de façon magnifique, voilà qui nous donne l'énergie pour agir, et pour au moins essayer de faire tourbillonner ce monde dans une direction un peu différente. Dans la mesure où nous agissons, même en faisant des choses minuscules, nous n'avons plus à attendre la grande utopie à venir. L'avenir est une succession infinie de présents, et vivre maintenant comme devraient vivre les êtres humains, au mépris de ce qu'il y a d'hostile autour de nous, est en soi une victoire merveilleuse.

Howard Zinn

Extrait de « *The Optimism of Uncertainty* », *The Nation*, 20/10/2014